

Aide régionale à l'équipement des élèves Modalités d'application pour l'année scolaire 2024-2025

L'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE) permet aux EPLE (lycées publics, y compris les lycées publics d'enseignement agricole : LEGTA, LEGTPA, LPA, cités mixtes), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et lycées privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques individuels destinés aux élèves de 1^{ère} année de certaines filières de l'enseignement professionnel et technologique ainsi qu'aux élèves en 3^{ème} prépa-métiers scolarisés en lycée.

L'objectif de l'aide est d'acquérir, pour ces élèves, le premier équipement que les familles auraient à financer dans le cadre des formations.

LES FORMATIONS ELIGIBLES

Les formations relevant de la spécialité production, de certaines spécialités de services, de la spécialité « autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes » et de la formation prépa-métiers niveau 3^{ème} (dispensées dans ces établissements). Cf annexe 1.

1- Domaines disciplinaires

Les spécialités disciplinaires éligibles :

100 - Formations générales : uniquement les 3^{ème} prépa-métiers, scolarisés dans ces établissements

134 - Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

2- Domaines technico-professionnels de la production

Tous les groupes de spécialités de production sont éligibles :

20 - Spécialités pluri-technologiques de production

21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

22 - Transformations

23 - Génie civil, construction et bois

24 - Matériaux souples

25 - Mécanique, électricité, électronique

3 – Domaines technico-professionnels des services

Les spécialités de services éligibles :

311 – Transport, manutention, magasinage

312 – Commerce, vente

321 – Journalisme et communication (y compris communication graphique)

322 – Techniques de l'imprimerie et de l'édition

323 – Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

330 – Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales

331 – Santé (Hors ST2S)

334 – Accueil, hôtellerie, tourisme

336 – Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes

343 – Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, hygiène et sécurité

LES BENEFICIAIRES

- Les élèves de 3^{ème} prépa-métiers scolarisés dans ces établissements
- Les élèves de première année de CAP, Bac technologique et Bac professionnel des formations éligibles
- Les élèves boursiers de première année de BTS et des diplômes assimilés

Les élèves entrant directement en classe de première d'une formation éligible à la suite d'un changement de filière sont également bénéficiaires.

Le dispositif n'est pas applicable aux élèves en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

MONTANTS DE L'AIDE

Forfaits fixés par arrêté n° 2024-088 du 7 mars 2024 pour l'**année scolaire 2024-2025** (en annexe) :

- **157€ par élève en première année** de CAP, Bac technologique et Bac professionnel des formations éligibles ainsi qu'aux élèves boursiers de première année de BTS et des diplômes assimilés.
- **56€ par élève en 3^{ème} prépa-métiers.**

Conformément au règlement d'intervention adopté par délibération n° CP 2021-372 du 22 septembre 2021, ces montants évolueront chaque année automatiquement par arrêté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de décembre n-1 (identifiant INSEE : 001763862).

En cas d'indice négatif, les montants de l'aide de l'année précédente seront reconduits.

Toute modification de ces montants en dehors des prescriptions ci-dessus fera l'objet d'une délibération en commission permanente.

MODALITES DE CALCUL ET D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION

La commission permanente attribue à chaque établissement le montant de l'aide régionale au titre de l'année scolaire.

- **Elèves de 3^{ème} prépa-métiers (scolarisés dans les établissements cités en préambule) :** la dotation est calculée en multipliant le nombre d'élèves, sur la base des effectifs n-1 par le montant de l'aide tel qu'il figure au point « montant de l'aide » revalorisé selon la règle fixée au même point.

- **Elèves pré-bac :** la dotation est calculée en multipliant le nombre d'élèves de première année (effectifs n-1) des filières concernées par le montant de l'aide tel qu'il figure au point « montant de l'aide » revalorisé selon la règle fixée au même point.

- **Elèves post-bac :** la dotation est calculée en multipliant le nombre d'élèves boursiers¹, déterminé sur la base des élèves de 1^{ère} année des formations éligibles présents dans les

¹ Le nombre d'élèves boursiers pris en compte pour le calcul de la dotation initiale post-bac résulte de l'application d'un taux de boursiers. Ce taux est calculé à partir des derniers effectifs boursiers communiqués par les services académiques lors du calcul de la dotation, rapportés aux effectifs n-1 de l'établissement.

établissements à la rentrée n-1, par le montant de l'aide tel qu'il figure au point « montant de l'aide » revalorisé selon la règle fixée au même point.

Les effectifs pris en compte pour le calcul de la dotation initiale correspondent aux effectifs stabilisés de la rentrée n-1 communiqués par les trois rectorats.

Pour les établissements disposant de reliquats d'ARE de l'année précédente, ceux-ci sont déduits du montant de leur dotation.

Pour ceux dont les reliquats sont supérieurs à la dotation calculée, aucune dotation n'est versée.

Les établissements n'ayant pas répondu aux enquêtes régionales sont considérés comme disposant de reliquats suffisants pour couvrir leurs besoins et aucune dotation n'est attribuée.

DOTATION COMPLEMENTAIRE POUR LES ELEVES PRE ET POST BAC

En cas d'insuffisance de crédits liée à une augmentation des effectifs concernés pour les élèves pré-bac, ou une augmentation des bénéficiaires boursiers pour les élèves post-bac, une dotation complémentaire peut être attribuée par la commission permanente sur demande écrite de l'établissement précisant les effectifs supplémentaires par formation éligible au dispositif (code nomenclature NSF du diplôme et intitulé de la formation). Les demandes sont adressées par courriel ou par voie postale.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'établissement procède à l'achat des équipements qui sont, dès la rentrée, mis à la disposition des élèves et communiquera auprès des familles sur le caractère régional de l'aide allouée.

La répartition des crédits peut être modulée en fonction de la spécificité et du coût des équipements des filières éligibles dans le respect du montant de la dotation régionale attribué.

- ✓ Pour l'année scolaire 2024-2025, **la liste des formations relevant des spécialités éligibles** au dispositif, sur la base de la rentrée 2023, est annexée à titre indicatif. Cette liste est susceptible d'évoluer à chaque rentrée scolaire.

Sur décision du chef d'établissement et dans la limite de l'enveloppe allouée, les élèves post-bac non boursiers confrontés à des difficultés d'équipement pourront être dotés si l'évolution soudaine et brutale de la situation financière de la famille rend l'élève éligible à une bourse du CROUS en considérant les dernières ressources.

Les dispositifs ARE pré-bac et ARE post-bac ne sont pas fongibles budgétairement.

La Région n'autorise pas l'utilisation de ces crédits pour d'autres objets que ceux pour lesquels ils ont été votés.

Les types d'équipements

En fonction des besoins spécifiques liés à la nature des formations dispensées, les équipements individuels suivants relèvent de l'aide :

- Vêtement de représentation (costume, tailleur, chaussures...);

- Vêtements et équipements de protection individuelle (blouse, bleu, gants, casque, chaussures, lunettes de protection...);
- Matériel, outillage et instruments (pipettes, calculatrice, mallette de couteaux...);
- Consommables informatiques (DVD, clé USB...) et documents techniques (plaquettes de consignes de sécurité, nomenclatures...).

L'équipement est mis à la disposition de l'élève pendant toute sa scolarité. L'établissement peut conserver certains équipements individuels en bon état de fonctionnement afin d'en faire bénéficier les nouveaux élèves scolarisés, à l'exception des équipements personnels (vêtements, chaussures...).

COMPTE RENDU D'UTILISATION DES DOTATIONS

Le dispositif est géré en année scolaire. L'établissement fournit à la Région le bilan des dépenses acquittées à l'issue de l'année scolaire.

Ce bilan devra faire apparaître, le total des dotations reçues au titre de l'année scolaire, le cas échéant, les reliquats sur l'année scolaire antérieure, le montant dépensé au titre de l'année scolaire en précisant par formation, le nombre d'élèves aidés, le montant des achats et les types d'équipements.

Les enquêtes régionales sont accessibles sur le site : <https://ogil-lycees.iledefrance.fr>

Contact Région Île-de-France :

Pôle Lycées – Direction Réussite des Élèves

Service Hébergement Restauration et Aides Sociales

2 rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Téléphone : 01.53.85.78.97 du lundi au vendredi de 9h à 12h

Adresse courriel : aideslyceens@iledefrance.fr

Ce règlement est téléchargeable sur le site <https://lycees.iledefrance.fr/>

Pour les lycées publics, rubrique : gestion établissements publics, puis dotations budgétaires.

Pour les lycées privés, rubrique : gestion établissements privés, puis dotations budgétaires lycées privés.

Annexe 1
Aide régionale à l'équipement pré et post bac (ARE)
Liste des formations éligibles au titre de l'année scolaire 2024-2025

Niveau	Niveau regroupement	Spécialité	Code Diplôme	Type Diplôme	Libellé Diplôme
Infra V.	6	100	67010031	3EME	3EME PREPA-METIERS
PRE BAC	5	200	50020006	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	1ERE ANNEE DE CAP PRODUCTION (CAP)
PRE BAC	5	201	50020101	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION (CAP)
PRE BAC	5	211	50321130	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE	METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPA)
PRE BAC	5	214	50321405	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)
PRE BAC	5	220	50022002	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE (CAP)
PRE BAC	5	220	50022005	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)
PRE BAC	5	221	50022133	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CHOCOLATIER CONFISEUR (CAP)
PRE BAC	5	221	50022137	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	BOULANGER (CAP)
PRE BAC	5	221	50022139	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CUISINE (CAP)
PRE BAC	5	221	50022140	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CREMIER-FROMAGER (CAP)
PRE BAC	5	221	50022141	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PATISSIER (CAP)
PRE BAC	5	221	50022142	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATION (RAPIDE, COLLECTIVE, CAFETERIA) (CAP)
PRE BAC	5	222	50022201	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	INDUSTRIES CHIMIQUES (CAP)
PRE BAC	5	223	50022349	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	BRONZIER OPTION A : MONTEUR EN BRONZE (CAP)
PRE BAC	5	224	50022420	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MODELES ET MOULES CERAMIQUES (CAP)
PRE BAC	5	224	50022422	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	DECORATION EN CERAMIQUE (CAP)
PRE BAC	5	224	50022425	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION VITRAILLISTE (CAP)
PRE BAC	5	224	50022427	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION DECORATEUR (CAP)
PRE BAC	5	224	50022430	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	SOUFFLEUR DE VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE (CAP)
PRE BAC	5	227	50022714	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR (CAP)
PRE BAC	5	227	50022715	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES (CAP)
PRE BAC	5	230	50023006	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BATIMENTS (CAP)
PRE BAC	5	231	50023119	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONSTRUCTEUR DE RESEAUX DE CANALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS (CAP)
PRE BAC	5	231	50023120	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMENAGEMENTS URBAINS (CAP)
PRE BAC	5	231	50023121	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES (CAP)
PRE BAC	5	232	50023220	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	TAILLEUR DE PIERRE (CAP)
PRE BAC	5	232	50023223	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	COUVREUR (CAP)
PRE BAC	5	232	50023224	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MACON (CAP)
PRE BAC	5	233	50023311	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	STAFFEUR ORNEMANISTE (CAP)
PRE BAC	5	233	50023324	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES (CAP)
PRE BAC	5	233	50023325	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CARRELEUR MOSAISTE (CAP)
PRE BAC	5	233	50023327	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS (CAP)
PRE BAC	5	233	50023329	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MENUISIER ALUMINIUM-VERRE (CAP)
PRE BAC	5	234	50023445	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	EBENISTE (CAP)
PRE BAC	5	234	50023446	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CHARPENTIER BOIS (CAP)
PRE BAC	5	234	50023447	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MENUISIER FABRICANT (CAP)
PRE BAC	5	234	50023449	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MENUISIER INSTALLATEUR (CAP)
PRE BAC	5	240	50024007	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES, OPTION A : BLANCHISSERIE (CAP)
PRE BAC	5	240	50024008	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES, OPTION B : PRESSING (CAP)
PRE BAC	5	241	50024124	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PLUMASSIERE (CAP DEPARTEMENTAL)
PRE BAC	5	241	50024127	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ARTS DE LA BRODERIE (CAP)
PRE BAC	5	242	50024240	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE-Vêtement FLOU (CAP)
PRE BAC	5	242	50024241	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE-Vêtement TAILLEUR (CAP)
PRE BAC	5	242	50024242	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE : CHAPELIER-MODISTE (CAP)
PRE BAC	5	243	50024315	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	FOURRURE (CAP)
PRE BAC	5	243	50024319	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	VETEMENT DE PEAU (CAP)
PRE BAC	5	243	50024320	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CORDONNERIE MULTISERVICE (CAP)
PRE BAC	5	243	50024322	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAROQUINERIE (CAP)
PRE BAC	5	251	50025126	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR (CAP)
PRE BAC	5	251	50025137	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	HORLOGERIE (CAP)
PRE BAC	5	252	50025218	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES (CAP)
PRE BAC	5	252	50025219	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER (CAP)
PRE BAC	5	252	50025220	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTIONS C MOTOCYCLES (CAP)
PRE BAC	5	252	50025221	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A MATERIELS AGRICOLES (CAP)
PRE BAC	5	252	50025222	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION (CAP)
PRE BAC	5	252	50025223	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C MATERIELS D'ESPACES VERTS (CAP)

Annexe 1
Aide régionale à l'équipement pré et post bac (ARE)
Liste des formations éligibles au titre de l'année scolaire 2024-2025

Niveau	Niveau regroupement	Spécialité	Code Diplôme	Type Diplôme	Libellé Diplôme
PRE BAC	5	253	50025305	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE (CAP)
PRE BAC	5	254	50025433	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PEINTURE EN CARROSSERIE (CAP)
PRE BAC	5	254	50025436	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	FERRONNIER D'ART (CAP)
PRE BAC	5	254	50025437	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	REALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE OPTION A CHAUDRONNERIE (CAP)
PRE BAC	5	254	50025438	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	REALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE OPTION B SOUDAGE (CAP)
PRE BAC	5	254	50025439	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METALLIER (CAP)
PRE BAC	5	254	50025440	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CARROSSIER AUTOMOBILE (CAP)
PRE BAC	5	254	50025441	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	PEINTRE AUTOMOBILE (CAP)
PRE BAC	5	255	50025521	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (CAP)
PRE BAC	5	255	50025524	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ELECTRICIEN (CAP)
PRE BAC	5	311	50031117	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES (CAP)
PRE BAC	5	311	50031118	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES (CAP)
PRE BAC	5	311	50031122	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE (CAP)
PRE BAC	5	311	50031124	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	CONDUCTEUR AGENT D'ACCUEIL EN AUTOBUS ET AUTOCAR (CAP)
PRE BAC	5	312	50031223	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	FLEURISTE (CAP)
PRE BAC	5	312	50031224	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE (CAP)
PRE BAC	5	322	50032225	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE(CAP)
PRE BAC	5	322	50032227	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES (CAP)
PRE BAC	5	322	50032228	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ARTS DE LA RELIURE (CAP)
PRE BAC	5	323	50032307	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (CAP)
PRE BAC	5	330	50033002	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE (CAP)
PRE BAC	5	330	50333003	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE	SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL (CAPA)
PRE BAC	5	331	50033106	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ORTHO-PROTHESISTE (CAP)
PRE BAC	5	331	50033107	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ODO-ORTHESISTE (CAP)
PRE BAC	5	334	50033412	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL-CAFE-RESTAURANT (CAP)
PRE BAC	5	336	50033615	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE (CAP)
PRE BAC	5	336	50033616	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA COIFFURE (CAP)
PRE BAC	5	343	50034301	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP)
PRE BAC	5	343	50034307	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	AGENT DE PROPLETE ET D'HYGIENE (CAP)
PRE BAC	5	344	50034405	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	AGENT DE SECURITE (CAP)
PRE BAC	4	134	43013403	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	STD2A SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	200	40020005	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	2NDE PROFESSIONNELLE PRODUCTION (BAC PRO)
PRE BAC	4	200	40020006	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	200	40020008	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ENERGETIQUE 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	200	40020009	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D (BAC PRO)
PRE BAC	4	200	43020008	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	STL SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRE (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	200	43020009	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	200	43020010	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INGENIERIE, DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (1ERE ANNEE) (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	201	40020103	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	201	40020104	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	210	43321005	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	STAV SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	211	40321112	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	PRODUCTIONS (SEC PRO AG)
PRE BAC	4	214	40321404	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)
PRE BAC	4	221	40022107	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE L'ALIMENTATION 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	221	40322103	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	CONSEIL VENTE (SEC PRO AG)
PRE BAC	4	221	40322104	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ALIMENTATION BIO-INDUSTRIES LABORATOIRE (SEC PRO AG)
PRE BAC	4	224	40022404	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ARTISANAT ET METIERS D'ART 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	224	40122408	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	CERAMIQUE (BMA)
PRE BAC	4	224	40122409	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	VERRIER DECORATEUR (BMA)
PRE BAC	4	230	40023003	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL (BAC PRO)
PRE BAC	4	230	40023007	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	233	40123301	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	VOLUMES : STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (BMA)
PRE BAC	4	233	40123304	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	ARTS GRAPHIQUES OPTION A : SIGNALETIQUE (BMA)
PRE BAC	4	233	40123305	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	ARTS GRAPHIQUES OPTION B : DECOR PEINT (BMA)
PRE BAC	4	234	40023404	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (BAC PRO)
PRE BAC	4	234	40023409	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	234	40123412	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	EVENISTE (BMA)

Annexe 1
Aide régionale à l'équipement pré et post bac (ARE)
Liste des formations éligibles au titre de l'année scolaire 2024-2025

Niveau	Niveau regroupement	Spécialité	Code Diplôme	Type Diplôme	Libellé Diplôme
PRE BAC	4	242	40024202	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (BAC PRO)
PRE BAC	4	242	40024203	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT (BAC PRO)
PRE BAC	4	242	40124210	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	BRODERIE (BMA)
PRE BAC	4	242	42024210	BREVET DE TECHNICIEN	TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION TECHNIQUES DE L'HABILLAGES (DIPLOME)
PRE BAC	4	243	40024304	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	251	40125101	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	HORLOGERIE (BMA)
PRE BAC	4	252	40025222	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	252	40025223	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	MAINTENANCE NAUTIQUE (BAC PRO)
PRE BAC	4	253	40025307	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE L'AERONAUTIQUE 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	254	40025410	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES (BAC PRO)
PRE BAC	4	254	40025412	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE (BAC PRO)
PRE BAC	4	254	40125402	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	FERRONNIER D'ART (BMA)
PRE BAC	4	311	40031107	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES (BAC PRO)
PRE BAC	4	312	40031211	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	322	40032210	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	322	40132208	BREVET DES METIERS D'ART - BREVET DES METIERS DU SPECTACLE	ARTS DE LA RELIURE ET DE LA DORURE (BMA)
PRE BAC	4	323	40032303	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA (BAC PRO)
PRE BAC	4	323	40032304	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	PHOTOGRAPHIE (BAC PRO)
PRE BAC	4	323	42032302	BREVET DE TECHNICIEN	METIERS DE LA MUSIQUE (BT)
PRE BAC	4	323	42032306	BREVET DE TECHNICIEN	TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION MACHINISTE CONSTRUCTEUR (DIPLOME)
PRE BAC	4	330	40033006	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES (BAC PRO)
PRE BAC	4	330	40033007	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	330	40333001	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES (SEC PRO AG)
PRE BAC	4	331	40033101	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	OPTIQUE LUNETTERIE (BAC PRO)
PRE BAC	4	331	40033103	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE (BAC PRO)
PRE BAC	4	331	40033104	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE (BAC PRO)
PRE BAC	4	331	46033104	PREPA. DIVERSE PRE BAC 1/1	AIDE-SOIGNANT (DIPLOME D'ETAT)
PRE BAC	4	331	46033105	PREPA. DIVERSE PRE BAC 1/1	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (DIPLOME D'ETAT)
PRE BAC	4	334	40033404	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	334	43033402	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	STH SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (BAC TECHNO)
PRE BAC	4	336	40033605	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE (BAC PRO)
PRE BAC	4	343	40034303	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)
PRE BAC	4	343	40034304	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)
PRE BAC	4	344	40034403	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	METIERS DE LA SECURITE (BAC PRO)
POST BAC	3	200	32020009	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS (BTS)
POST BAC	3	201	32020111	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES (BTS)
POST BAC	3	201	32020113	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE (BTS)
POST BAC	3	201	32020114	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'EAU (BTS)
POST BAC	3	201	32020115	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE LA MESURE (BTS)
POST BAC	3	210	32321014	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE	ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACSE) (BTSA)
POST BAC	3	212	32321205	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE	PRODUCTIONS ANIMALES (BTSA)
POST BAC	3	214	32321401	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)
POST BAC	3	220	32022003	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	PILOTAGES DE PROCEDES (BTS)
POST BAC	3	221	32022104	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	BIOTECHNOLOGIES (BTS)
POST BAC	3	221	32022106	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	BIOQUALITE (BTS)
POST BAC	3	222	32022207	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	BIOANALYSES ET CONTROLE (BTS)
POST BAC	3	222	32022208	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE LA CHIMIE (BTS)
POST BAC	3	223	32022310	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	TRAITEMENT DES MATERIAUX BTS 1ERE ANNEE COMMUNE
POST BAC	3	223	32022316	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS BTS 1ERE ANNEE COMMUNE
POST BAC	3	227	32022709	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION A GENIE CLIMATIQUE ET FLUIDIQUE (BTS)
POST BAC	3	227	32022710	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION B FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR (BTS)
POST BAC	3	227	32022711	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENTS COMMUNICANTS (BTS)
POST BAC	3	229	32022999	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	SPECIALITE NON SPECIFIEE DU DOMAINE : 22
POST BAC	3	230	32023012	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	BATIMENT (BTS)
POST BAC	3	230	32023013	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MANAGEMENT ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION (BTS)
POST BAC	3	231	32023108	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DU GEOMETRE-TOPOGRAPHE ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE (BTS)
POST BAC	3	232	32023205	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ENVELOPPE DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION (BTS)
POST BAC	3	232	32023206	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	TRAVAUX PUBLICS (BTS)
POST BAC	3	233	32023305	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT (BTS)
POST BAC	3	233	32023306	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	FINITIONS, AMENAGEMENT DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION (BTS)
POST BAC	3	234	32023411	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	DEVELOPPEMENT ET REALISATION BOIS (BTS)

Annexe 1
Aide régionale à l'équipement pré et post bac (ARE)
Liste des formations éligibles au titre de l'année scolaire 2024-2025

Niveau	Niveau regroupement	Spécialité	Code Diplôme	Type Diplôme	Libellé Diplôme
POST BAC	3	234	32023412	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT (BTS)
POST BAC	3	242	32024207	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE LA MODE-VETEMENTS (BTS)
POST BAC	3	243	32024305	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE LA MODE-CHAUSSURE ET MAROQUINERIE (BTS)
POST BAC	3	250	32025001	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR (BTS)
POST BAC	3	250	32025005	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES (BTS)
POST BAC	3	250	32025014	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION (BTS)
POST BAC	3	250	32025015	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION B SYSTEMES ENERGETIQUES ET FLUIDIQUES (BTS)
POST BAC	3	250	32025017	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION D SYSTEMES ASCENSEURS ET ELEVATEURS (BTS)
POST BAC	3	252	32025215	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES (BTS)
POST BAC	3	252	32025217	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES (BTS)
POST BAC	3	252	32025218	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MAINTENANCE DES MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION (BTS)
POST BAC	3	252	32025219	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MOTORISATIONS TOUTES ENERGIES (BTS)
POST BAC	3	253	32025302	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	AERONAUTIQUE (BTS)
POST BAC	3	254	32025411	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIE (BTS)
POST BAC	3	254	32025415	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE (BTS)
POST BAC	3	254	32025416	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ARCHITECTURES EN METAL : CONCEPTION ET REALISATION (BTS)
POST BAC	3	255	32025519	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	SYSTEMES PHOTONIQUES (BTS)
POST BAC	3	255	32025520	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ELECTROTECHNIQUE (BTS)
POST BAC	3	255	32025521	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE, OPTION B ELECTRONIQUE ET RESEAUX (BTS)
POST BAC	3	311	32031103	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE (BTS)
POST BAC	3	312	32031212	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT (BTS)
POST BAC	3	312	32031213	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (BTS)
POST BAC	3	312	32031215	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	COMMERCE INTERNATIONAL (BTS)
POST BAC	3	312	32031216	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES (BTS)
POST BAC	3	322	32032209	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ETUDES DE REALISATION D'UN PROJET DE COMMUNICATION BTS 1ERE ANNEE COMMUNE
POST BAC	3	323	32032325	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	PHOTOGRAPHIE (BTS)
POST BAC	3	323	32032328	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE LA PRODUCTION (BTS)
POST BAC	3	323	32032329	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DE L'IMAGE (BTS)
POST BAC	3	323	32032330	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU SON (BTS)
POST BAC	3	323	32032331	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION TECHNIQUES D'INGENIERIE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS (BTS)
POST BAC	3	323	32032332	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU MONTAGE ET DE LA POSTPRODUCTION (BTS)
POST BAC	3	330	32033002	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (BTS)
POST BAC	3	331	32033103	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	DIETETIQUE (BTS)
POST BAC	3	331	32033104	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	PROTHESISTE ORTHESISTE (BTS)
POST BAC	3	331	32033105	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	PODO-ORTHESISTE (BTS)
POST BAC	3	331	32033107	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	OPTICIEN LUNETIER (BTS)
POST BAC	3	331	32033109	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE (BTS)
POST BAC	3	331	32033111	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	PROTHESISTE DENTAIRE (BTS)
POST BAC	3	334	32033421	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	HOTELLERIE RESTAURATION (CLASSE DE MISE A NIVEAU)
POST BAC	3	334	32033422	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MANAGEMENT EN HOTELLERIE-RESTAURATION BTS 1ERE ANNEE COMMUNE
POST BAC	3	334	32033426	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	TOURISME (BTS)
POST BAC	3	336	32033607	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE LA COIFFURE (BTS)
POST BAC	3	336	32033608	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE BTS 1E ANNEE COMMUNE
POST BAC	3	343	32034304	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)
POST BAC	3	344	32034401	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	MANAGEMENT OPERATIONNEL DE LA SECURITE (BTS)
POST BAC	3	2021	32020116	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE, OPTION A INFORMATIQUE ET RESEAUX (BTS)
POST BAC	2	134	24113401	DIPLOME NATIONAL	METIERS D'ART ET DU DESIGN (DN)
POST BAC	2	331	26033107	PREPA. DIVERSE POST BAC 1/3	IMAGERIE MEDICALE ET RADIOLOGIE THERAPEUTIQUE (DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN) - (DTS)
POST BAC	1	220	14022001	DIPLOME SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES	DESIGN (DSAA)

ARRETE N° 2024-088 DU 7 MARS 2024

PORTANT FIXATION DES FORFAITS DE L'AIDE REGIONALE A L'EQUIPEMENT DES ELEVES (ARE) ET DE L'AIDE REGIONALE AUX FRAIS DE CONCOURS DES ELEVES DES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE) DANS LES LYCEES FRANCILIENS PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2023-319 du 30 octobre 2023 portant délégations de signatures du Pôle Lycées ;

VU la délibération n° CP 2021-372 du 22 septembre 2021 adoptant la convention cadre région - établissements publics locaux d'enseignement concernant la restauration scolaire et les aides sociales aux lycéens ;

VU la délibération n° CR 2022-085 du 13 décembre 2022 relative à l'adoption d'une convention cadre 2023-2028 entre la Région et les EPLE ;

Considérant le mécanisme d'indexation annuel des forfaits de l'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE) et de l'aide régionale aux frais de concours des élèves en CPGE, approuvé par délibération n° CP 2021-372 du 22 septembre 2021 en annexe 2 et 3.

Considérant la hausse de 3,68% de l'indice des prix à la consommation en décembre 2023.

ARRÊTE

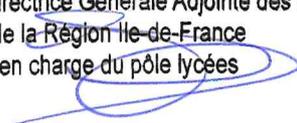
Article unique :

Décide de revaloriser de 3,68% les forfaits de l'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE) et de l'aide régionale aux frais de concours des élèves en CPGE à compter de la rentrée scolaire 2024, tel que détaillé en annexe I au présent arrêté.

Pour la présidente du conseil régional
et par délégation,

Anne-Claire NERON
Directrice Générale Adjointe
en charge du Pôle lycées

Adjointe à la directrice Générale Adjointe des services
de la Région Île-de-France
en charge du pôle lycées


Raphaëlle PINON

Annexe I
Forfaits applicables de l'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE) et de l'aide régionale aux frais de concours des élèves en CPGE à la rentrée scolaire 2024

Indice

En application de la délibération n° CP 2021-372 du 22 septembre 2021, les forfaits de l'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE) et de l'aide régionale aux frais de concours des élèves en CPGE sont revalorisés à compter de la rentrée scolaire sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre n-1 (IPC identifiant INSEE : 001763862).

Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors loyers et hors tabac-Identifiant INSEE 001763862.		
Année scolaire 2024-2025	Base	Evolution décembre N / décembre N-1
déc-23	118,38	3,68% ⁽¹⁾
déc-22	114,18	

(1) calcul du taux d'évolution : $((118,38/114,18) - 1) * 100 = 3,68\%$

1. Forfaits de l'aide régionale à l'équipement des élèves (ARE)

- Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant du forfait est fixé à **157 €** par élève en première année de CAP, Bac technologique et Bac professionnel des formations éligibles ainsi qu'aux élèves boursiers de première année de BTS et des diplômés assimilés.
- Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant du forfait est fixé à **56 €** par élève en 3^{ème} prépa-métiers dans un lycée ou EREA francilien.

2. Forfait de l'aide régionale aux frais de concours des élèves en CPGE

- Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant du forfait est fixé à **319 €** par concours dans la limite de trois concours par élève en 2^{ème} année de CPGE dont le quotient familial régional annuel ⁽²⁾ est inférieur ou égal à 10 140 €.

ⁱ (2) Quotient familial régional annuel calculé à partir du dernier avis d'imposition = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales du foyer.